
N° : CE 2024.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE PREVENTION, GESTION ET
VALORISATION DES DECHETS ET ASSIMILES**

Nb de membres
en exercice :
6

Séance du 8 avril 2024
Sous la Présidence de M. Claude HUBER

Nb de présents :
3

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Nb d'absents :
3
- dont représentés : 1

(Monsieur le Président n'a pas participé au vote – Art. L 2541-13 alinéa 3 du CGCT)

Votants :
4
- dont « pour » : 4
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

- VU** la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 ;
- VU** le décret N°2003-187 du 5 mars 2003 modifié par le décret N°2014-552 du 27 mai 2014 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des Collectivités Locales et Etablissements Publics Locaux ;
- VU** le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié notamment par le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 et en dernier lieu par décret N° 2017-863 du 9 mai 2017 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2121-14, L2541-13, L2543-8 et L 5211-1 ;

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° PROCEDE

- à la désignation du Président de séance pour l'examen des comptes conformément à l'article L 2543-8 du CGCT, en nommant à cet effet M. François MULLER ;

2° APPROUVE

- les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de KAYSERSBERG VIGNOBLE de l'exercice 2023 qui sont arrêtés ainsi :

CA 2023	Budget Déchets	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 823 410,30 €	130 253,77
Dépenses de l'exercice	2 508 161,51 €	129 921,11
Résultat de l'exercice	315 248,79 €	332,66
Report résultat antérieur	1 697 654,82 €	-5 330,00
Résultat Compte de Gestion	2 012 903,61 €	-4 997
Reste à réaliser (solde) CA		-127 860,00
Résultat cumulé par section CA	2 012 903,61 €	-132 857,34 €
Résultat global cumulé CA	1 880 046,27 €	
Affectation Déficit investis à l'article 1068 au BP 2024	-132 857,34 €	132 857,34 €
Résultat à intégrer au BP 2024 par section	1 880 046,27 €	-4 997,34 €

Délibération n° CE 2024.07

Page 1/2
(dont 0 page en annexe)



3° PRECISE

- que les comptes administratifs feront l'objet d'une délibération concordante par le conseil de communauté en sa séance du 11 avril 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 12 avril 2024

Le Président,



M. Claude HUBER

Le Secrétaire de séance,



M. François MULLER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 3 mai 2024 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° CE 2024.07

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com